



le Grand Autunois Morvan

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2021**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, Mme Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy lès Couches, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinac, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, M Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Etang sur Arroux, MM Christophe RIZARD, suppléant (remplaçant M Pierre THOMAS), délégué de La Boulaye, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la question 4f), délégué de La Comelle, Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Christina DELAFORGE (jusqu'à la question n° 2g), délégué de Mesvres, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question 2f), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Guy FEDERSPIELD (jusqu'à la question n°6e), délégué d'Uchon, Patrick LAUFERON (jusqu'à la question 4c), délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Cathy NICOLAS (jusqu'à la question n°4b), MM Eric MARCHAND, Patrick CAYEUX, Mme Sandrine GASSIER, Mme Céline GOUDIER POSZWA, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, MM Michaël GUIJO (jusqu'à la question n° 4h), Anatole SAGOT, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, M Jean-François ALUZE (à partir de la question n°2b), MM Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, délégués communautaires.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M Anatole SAGOT.

**ABSENTS :** MM Gérard TREMERAY, Jean-Louis PORCHERET, Thierry BABOUILLARD, Mme Aurore COMBARET-CLAIRE, Mme Monique RAUX, MM Jean-Yves JEANNIN, Métin ALBAYRAK, Jean-Louis MARTIN, Jean-Baptiste PIERRE.

**ONT DONNE POUVOIR :** M Norbert ESTIENNE à M Daniel DAUNOT, M Sylvain CHAVY à Mme Marie-Claude BARNAY, M Emmanuel ROUCHER à M Michel PILARD, M Xavier DUVIGNAUD à M Yannick BOUTHIERE, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX, Mme Véronique PACAUT à M Vincent CHAUVET, Mme Cathy NICOLAO à Mme Céline GOUDIER POSZWA (à partir de la question n° 4b) M Patrick RYON à M Eric MARCHAND, Mme Françoise ANDRE à M Patrick CAYEUX, M Yann BAROU à M Jean-Louis CORMIER, M Stéphane FABRE à M Vincent CHAUVET, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à M Sandrine GASSIER, Mme Francette GYBELS à Mme Monique GATIER, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, Mme Florence GARNIER à Mme Angeline GORINI, M Jacques ROY à M Gérard BERGERET.

A) Désignation du secrétaire de séance

Le conseil communautaire a désigné Monsieur Anatole SAGOT en tant que secrétaire de séance.

B) Organisation des Conseils Communautaires en visioconférence pendant l'état d'urgence sanitaire.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, l'organisation des conseils communautaires en visioconférence pendant l'état d'urgence sanitaire.

C) Validation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Le conseil communautaire a validé, à l'unanimité, le contrat de relance et de transition écologique ainsi que ses annexes.

D) Approbation des procès verbaux des séances du 7 juillet, 31 août et 9 novembre 2021

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité les procès verbaux cités ci-dessus.

E) Installation du suppléant de Saint-Maurice lès Couches

Monsieur Jacques SARRIEN, a été installé en tant que délégué suppléant de la commune de Saint-Maurice lès Couches.

F) Compte rendu des actes accomplis

Le conseil communautaire a pris acte des actes accomplis.

G) Compte rendu des MAPA

Le conseil communautaire a pris actes des Marchés à Procédure Adaptée.

## **2-ADMINISTRATION GENERALE**

a) Rapport d'activités 2020 de la CCGAM

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le rapport d'activité 2020 de la CCGAM.

b) Conventions 2022 entre la CCGAM et l'espace St-Ex, le CILEF, AMI, et AMDF.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la convention de partenariat entre la CCGAM et l'association Espace Saint EX – FAJT et a validé le versement d'une subvention de 35 000€ en fonctionnement.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la convention de partenariat entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et Le Centre d'Information Local sur l'Emploi et les Formations pour l'année 2022 et a autorisé le versement de 70% du soutien de la CCGAM à la signature de la convention et le solde à la présentation de son bilan d'activités.

*Monsieur Michaël GUIJO, Madame Monique GATIER, Monsieur Eric MARCHAND et Monsieur Yannick BOUTHIERE ne prenant pas part au vote, le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la convention entre la CCGAM et l'association Autunois-Morvan Initiatives pour l'année 2022.*

*Monsieur Michaël GUIJO, Madame Monique GATIER, Monsieur Eric MARCHAND et Monsieur Yannick BOUTHIERE ne prenant pas part au vote, le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité la convention de partenariat entre la CCGAM et l'association Autun Morvan Initiatives et a autorisé le versement de 50% du soutien de la CCGAM à la signature de la convention et le solde, en octobre sur présentation d'un état détaillé des opérations effectuées.*

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la convention entre la CCGAM et l'association Autunois-Morvan Développement Formation pour l'année 2022.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, l'avenant n°4 de prolongation de la convention de location entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et l'association Autunois-Morvan Développement Formation pour une année et a autorisé la signature de l'avenant de location entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022 entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et l'association Autunois-Morvan Développement Formation.

c) Convention échanges de services GAM/CIAS

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la convention d'échanges de services entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et le CIAS pour l'année 2022.

d) Convention avec le Département de Saône et Loire, pour les élèves de CM1-CM2 qui prennent leur repas au collège d'Epinac.

Etant précisé que la présente délibération annule et remplace la délibération en date du 7 juillet 2021, le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la convention relative à l'accueil des élèves de CM1/CM2 de l'école élémentaire de la Verrerie au restaurant scolaire du collège public Hubert REEVES à Epinac à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 et a autorisé la signature de ladite convention.

e) Contractualisation entre la Caisse d'Allocations Familiales de Saône et Loire et la CCGAM.

Le conseil communautaire a autorisé, à l'unanimité, la CCGAM à mettre fin au contrat enfance jeunesse dès le 31 décembre 2020 et à s'engager dans la nouvelle contractualisation du Bonus Territoire dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

f) Validation du document unique.

Le conseil communautaire a validé, à l'unanimité, la mise à jour 2021 du document unique d'évaluation des risques professionnels et s'est engagé à mettre œuvre le plan d'actions issus de l'évaluation, et procéder à la réévaluation annuelle du document unique en 2022.

g) SMBVAS : approbation de l'extension du périmètre du SMBVAS – approbation de la modification des statuts du SMBVAS - Approbation du nombre de délégués siégeant au Comité Syndical du SMBVAS

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, l'extension du périmètre du Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Arroux et de la Somme intégrant la Communauté de Communes du Pays Arnay Liernais au SMBVAS.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, les nouveaux statuts prévoyant une modification des articles suivants :

- article 1 relatif à la constitution et à la dénomination du syndicat mixte, définissant le nouveau périmètre du SMBVAS,
- article 3 prévoyant l'annexion de la nouvelle carte du périmètre,
- article 9.1 : suppression du tableau de répartition des délégués des membres du SMBVAS siégeant au Comité Syndical,
- article 18 : suppression de l'article 18 qui prévoyait une révision des statuts en cas de révision de périmètre du SMBVAS.

Le conseil communautaire a approuvé la répartition du nombre de délégués par membre du SMBVAS tel que figurant dans le tableau ci-dessous :

| Membres du syndicat            | Délégués titulaires | Délégués suppléants |
|--------------------------------|---------------------|---------------------|
| CC Grand Autunois-Morvan       | 19                  | 19                  |
| CC Pays Arnay Liernais         | 6                   | 6                   |
| CC Entre Arroux Loire et Somme | 11                  | 11                  |
| CC le Grand Charolais          | 2                   | 2                   |
| CU Le Creusot Montceau         | 5                   | 5                   |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>43</b>           | <b>43</b>           |

h) Validation des tarifs pour la patinoire à l'Eduen en 2022.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, les tarifs qui seront appliqués sur la patinoire, à l'Eduen, en 2022.

i) Vente des chalets

Le conseil communautaire a autorisé, à l'unanimité, les négociations avec les potentiels acquéreurs.

## **5 – COMMUNICATION**

a) Déploiement du portail GRU (Gestion de la Relation Usagers) dans le cadre de l'appel à projets « Territoire Intelligent Région Bourgogne Franche Comté ».

Le conseil communautaire a autorisé, à l'unanimité, la CCGAM à déposer un dossier dans le cadre de l'appel à projet « Territoires Intelligents et Durables » et à solliciter une aide pour le financement du projet, arrêté en dépenses et recettes à 178 000 €.

## **1-FINANCES**

a) Approbation des Attributions de Compensation

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, les montants des AC (Attributions de Compensation) 2021 pour chaque commune,

b) Décision Modificative

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la décision modificative présentée, ayant pour objet un ajustement sur le budget principal de la CCGAM à la demande du Service de Gestion Comptable de l'Autunois, à savoir :

### **Dépenses :**

- **Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 14 371,94 euros** correspondant à un apurement du compte 1069 pour permettre le passage à la nomenclature M57 au 01/01/2024.
- **Chapitre 020 – Dépenses imprévues : - 14 371,94 euros.**

c) Autorisation d'engager des investissements jusqu'au vote du budget 2022.

Le conseil communautaire a autorisé, à l'unanimité, l'engagement des investissements jusqu'au vote du budget primitif 2022 et a autorisé l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement pour le budget principal et les budgets annexes de la CCGAM.

d) Autorisation d'acompte sur les subventions 2022 pour le CIAS, l'Office de Tourisme, le CILEF, AMI et AMDF.

Le conseil communautaire a autorisé, à l'unanimité, le versement :

- d'un acompte de 350 000 € au CIAS du Grand Autunois-Morvan,
- d'un acompte de 71 400 € à l'Office de tourisme,
- d'un acompte de 77 000 € au CILEF,
- d'un acompte de 24 250 € à l'association Autun Morvan Initiative,
- d'un acompte de 17 500 € à l'association Autunois Morvan Développement Formation,

## **3-RESSOURCES HUMAINES**

a) Modification du tableau des effectifs.

Le conseil communautaire a modifié, à l'unanimité, le tableau des effectifs de la CCGAM comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

- ✓ Filière technique : Grade de technicien : création d'un poste de contractuel à temps complet

b) Mise en oeuvre du Compte Personnel de Formation, fixant les plafonds de prise en charge.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la mise en oeuvre du Compte Personnel de Formation.

c) Approbation du règlement du télétravail.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le règlement du télétravail.

#### **4-DADT**

a) Aide à l'immobilier d'entreprises : conventionnement avec le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la reconduction de la convention d'autorisation en matière d'immobilier d'entreprises entre le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et la CCGAM pour 2022.

b) Validation du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

Le conseil communautaire a validé, à l'unanimité, le projet de Plan Climat Air Energie Territorial. Le conseil communautaire a validé, à l'unanimité, le rapport sur les incidences environnementales du PCAET (Évaluation Environnementale Stratégique) et a autorisé la transmission du projet de Plan Climat Air Énergie Territorial ainsi que l'évaluation environnementale stratégique à l'Autorité environnementale, au Préfet de Région et à la Présidente du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté afin de solliciter leur avis.

c) Convention cadre de partenariat avec LCEET

Le conseil communautaire a autorisé, à l'unanimité, la signature de la convention de partenariat avec la société LCEET pour le développement partagé de projets de production d'énergie renouvelable sur le territoire de la CCGAM.

d) Avenant aux conventions CILEF pour 2020 et 2021.

Le conseil communautaire a pris acte de la répartition de la subvention de 110 000 €, allouée au CILEF au titre de l'année 2020, comme suit :

- **44.353,07 €** dans le cadre des différentes actions soutenues par le Fonds Social Européen (FSE) dont :
  - 21.769,87 € pour l'opération « Médiation-PLIE »
  - 13.182,00 € pour l'opération « Accompagnement PLIE »
  - 9.401,20 € pour l'opération « Lutte contre l'illettrisme »
- **65.646,93 €** pour les autres actions portées par le CILEF (MIFE, Mission Locale, VAE CEP)

De plus, le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, l'avenant n°1 de modification de la convention d'objectif entre la CCGAM et le CILEF et en a autorisé la signature.

e) Révision du règlement intérieur du TAD

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la nouvelle version, unique, du règlement intérieur du TAD, le rehaussement de l'âge minimum pour voyager seul dans un véhicule du TAD à 16 ans ainsi que l'application de ce nouveau règlement intérieur au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

f) Convention avec l'association « Auto Consommation Collective » de la ZAE d'Etang sur Arroux

Le conseil communautaire a autorisé, à l'unanimité, la signature de la convention de partenariat avec l'association MERECA pour le développement d'un projet d'Autoconsommation Collective Etendue sur la ZAE d'Etang-sur-Arroux ainsi que le versement d'une subvention d'un montant de 6 337 € à l'association MERECA pour soutenir le projet d'Autoconsommation Collective Etendue à Etang-sur-Arroux dès le vote du budget primitif de 2022.

g) Attribution de subventions dans le cadre du Fonds Régional Territorial (FRT)

*Monsieur Olivier BARRÉ ne prenant pas part au vote concernant les subventions de fonctionnement*, le conseil communautaire a accordé, après en avoir délibéré et à l'unanimité, d'un montant de subvention de :

- ✓ 9.316 € en investissement
- ✓ 8.000 € en fonctionnement dans le cadre des actions collectives.

h) Demande de subvention dans le cadre du dossier « Petites Villes de Demain ».

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le recrutement d'un chargé de mission pour animer le dispositif « Petites Villes de Demain », et a autorisé la signature d'une convention entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et les communes d'Etang sur Arroux et d'Épinac pour conduire cette opération.

## **6-DSTA**

a) Approbation des rapports d'activité 2020 du SIRTOM

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le rapport d'activités 2020 du SIRTOM de la région de Chagny et le rapport d'activités 2020 du SPANC du SIRTOM de la région de Chagny.

b) Approbation du rapport d'activité 2020 du SMEVOM

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le rapport d'activités 2020 du SMEVOM du Charolais-Brionnais et Autunois.

c) Renouvellement de la convention avec le lycée militaire pour la collecte et le traitement des déchets

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la nouvelle convention entre la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan et le Ministère des Armées.

d) Convention avec l'établissement Mc Donald's pour la collecte et le traitement des déchets

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la convention entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et l'établissement McDonald's d'Autun pour la collecte et le traitement des déchets ménagers assimilés

e) Contrat d'approvisionnement en bio carburant pour les bennes à ordures ménagères.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la signature du contrat d'approvisionnement en B100 AVEC la société SAIPOL pour les bennes à ordures ménagères.

f) Modification du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur d'Autun

Le conseil communautaire a pris acte des adaptations et compléments décrits ci-dessus qu'il convient d'apporter au PSMV de la commune d'Autun et a autorisé, à l'unanimité, à saisir Monsieur le Préfet afin que, conformément à l'article R.316-16 du code de l'urbanisme, l'opération puisse être réalisée dans le cadre d'une procédure de modification du document mise en œuvre conjointement par les services de l'Etat, le Grand Autunois Morvan et la commune d'Autun.

## **7-QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES.**

a) Projet d'acquisition de matériel permettant la pratique de la natation aux Personnes à Mobilité Réduite dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le projet d'acquisition de matériel permettant la pratique de la natation aux personnes à mobilité réduite dans le cadre des jeux olympiques et paralympiques de paris 2024.

**VU POUR ÊTRE AFFICHE CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE  
L 2121-25 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.**

A Autun, le 22 Décembre 2021  
La Présidente  
Marie-Claude BARNAY

